

# COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

## Du mardi 4 octobre 2022

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles – Mme BIGAY Laurie – M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Mme CHAMBON Nadège ( 6 présents).

Absente : Mme Anne-Catherine JACQUESSON

Secrétaire de séance : Mme CHAMBON Nadège La séance est ouverte à 18h

### → **DELIBERATION N°1 : Choix du prestataire pour la conduite du chasse-neige**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que Monsieur David Perbet ne souhaite pas conduire le chasse-neige pour la saison d'hiver à venir, il convient donc de trouver un prestataire pour le déneigement 2022-2023

Une demande de devis a été effectuée auprès de deux prestataires. L'entreprise Chabanis, après réflexion, ne souhaite pas répondre à notre demande.

Le seul prestataire ayant répondu est l'entreprise SARL Chauvy Aurélien

Après étude du devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et demande au maire de faire une convention avec l'entreprise SARL Chauvy Aurélien

Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

### → **DELIBERATION N°2 : Ajustement des prix de prestation de déneigement de la voirie communale de La Rochette**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal suite à l'augmentation des prix des carburants, il convient d'adapter les tarifs de prestations de déneigement de la voirie communale de La Rochette pour la saison hivernale 2022-2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide passer les tarifs de 80 € à 92 € l'heure de déneigement. Le Conseil Municipal précise qu'en cas de panne du chasse-neige communal le coût de la prestation ( assurée par SARL CHAUVY Aurélien avec son matériel ) sera de 110 € de l'heure.

le Conseil Municipal demande au maire de signer la convention de déneigement avec la commune de La Rochette pour la saison hivernale 2022-2023

Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

### → **DELIBERATION N°3 Vente parcelles communales hameau de La Valette**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que une personne en train d'acheter une propriété au hameau de La Valette souhaite acquérir des parcelles mitoyennes appartenant à la commune :

- parcelle B1196 270 m<sup>2</sup> - parcelle B1189 68 m<sup>2</sup>

Ces parcelles avaient été acquises par la commune dans le cadre du plan de revitalisation de la vallée de la vallée de la Saliouse dans les années 2 000 pour créer la ferme relais du Mas Manier.

Monsieur Crémilleux propose 1 500 € pour l'ensemble.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat des parcelles B 1196 270 m<sup>2</sup> et B1189 68 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 500 € et demande au maire de contacter Monsieur Crémilleux pour les modalités de vente

Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

#### → **DELIBERATION N°4 Montant des loyers des appartements communaux rénovés**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que les travaux de rénovation des appartements sont en phase d'achèvement.

Les deux appartements doivent être loués au gérant du restaurant communal et son collaborateur pour être au plus près du commerce.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer l'appartement du 1<sup>er</sup> étage à Mr Zsolt TURO à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ( sous réserve de la fin des travaux en cours)
- Fixe le montant mensuel de la location à 380 € ( trois cent quatre vingt euros euros ).

Accepte de louer l'appartement du rez-de-chaussée à Mr Serge MIGNON à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ( sous réserve de la fin des travaux en cours)

- Fixe le montant mensuel de la location à 320 € ( trois cent vingt euros euros ).

Le montant de ces loyer sera indexé sur l'IRL 3ème trimestre (indice de révision des loyers )

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les contrats de location

Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

#### **Questions diverses**

La commune a encaissé à ce jour toutes les aides financières demandées pour les travaux de l'auberge.

Il a été évoqué la déclaration préalable déposée par Monsieur Baudin pour l'implantation d'un camping à la ferme qui a reçu 2 refus. Le Conseil municipal reporte la délibération en attente de plus de précisions.

Suite à la rencontre entre un développeur éolien, le maire et 3 autres conseillers, le Conseil municipal débat et s'oppose à l'implantation d'un nouveau parc éolien sur la commune. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30